

COURSUS DE PERFECTIONNEMENT AU PILOTAGE DES ULM EN MONTAGNE PRESENTATION

Les objectifs du programme.

Nos formations de pilotes d'ULM ne contiennent pas de module spécifique « Vol Montagne » et pourtant nous avons la chance d'avoir une réglementation nous permettant d'utiliser sans trop de restrictions administratives ces terrains « à chèvres ou skieurs selon la saison ! ». C'est très bien ainsi et il nous faut conserver cette situation, d'autant que nos machines légères, et silencieuses ont dans l'ensemble des performances particulièrement bien adaptées au vol en montagne.

Toutefois il faut savoir que le vol en montagne ne s'improvise pas il s'apprend ! La sécurité doit être notre priorité absolue, tant pour les autres que pour nous même, mais aussi pour la durée de vie nos aéronefs... ! C'est pourquoi il est important de bien nous former à cette discipline particulière avec les instructeurs ULM basés sur les terrains de nos massifs montagneux.

Fort de ce constat, la FFPLUM (*) et l'AFPM (*) par la voix de leurs Présidents respectifs Dominique Méreuze et Noël Genet ont souhaité associer leurs compétences respectives en souhaitant :

- l'élaboration d'un « Coursus » de formation au pilotage des ULM en montagne,
- la mise en place d'un « Label » pour la reconnaissance des instructeurs compétents pour dispenser ce programme de formation,
- la création du PNV M (*).

Bien que cette formation ne soit pas « obligatoire » pour les pilotes souhaitant voler en montagne, elle peut leur permettre d'acquérir « volontairement », de nouvelles connaissances nécessaires pour une pratique plus sûre de l'ULM en montagne, en ayant la certitude de trouver des instructeurs passionnés et qualifiés pouvant leur dispenser un enseignement de qualité sous le label FFPLUM/AFPM.

Contexte de la formation délivrée.

Cette formalisation propose un cadre pédagogique synthétique mais non exhaustive des spécificités du vol en montagne.

Dans le cadre de sa formation le tandem stagiaire/instructeur pilote de montagne y trouvera une base de travail formelle constituant un support d'échanges lors des explications théoriques et exercices pratiques sur chacun des points du cursus dans le but d'aboutir à une connaissance suffisante pour une pratique plus sûre du vol en montagne avec nos ULM.

La délivrance d'un label est la reconnaissance d'une compétence à l'enseignement du vol en montagne et d'un engagement à respecter le contenu pédagogique proposé.



Explication de texte.

« CURSUS » = cycle d'étude en vue d'acquérir de nouvelles compétences... (Larousse)
Donc il ne s'agit ni d'une qualification, ni d'un nouveau brevet, ni d'une nouvelle réglementation !
Mais tout simplement d'écrire ce qui se fait de bien !

Au contraire il s'agit de préserver notre liberté en permettant à des pilotes d'ULM souhaitant apprendre et se perfectionner au pilotage en montagne de trouver auprès d'instructeurs compétents et expérimentés un programme de formation et des techniques de pilotage adaptées à nos machines légères.

« LABEL » = marque délivrée par un organisme en vue de garantir la qualité d'un produit ou d'un service. (Larousse)

Résultant de cette initiative commune entre la FFPLUM et l'AFPM, ce « Label » est la reconnaissance d'une compétence et le respect d'une qualité de formation s'appuyant sur un engagement de l'instructeur « labellisé » à proposer un programme d'instruction théorique et pratique au vol en montagne tel que défini dans le « Coursus »

(*) FFPLUM : Fédération Française de Planeur Ultra Léger Motorisé

(*) AFPM : Association Française des Pilotes de Montagne

(*) PNV M : Pôle National Vol Montagne. (1)

(1) Le PNV M est une association de loi 1901 affiliée à la FFPLUM et dont l'AFPM est partie prenante. Le but premier étant la promotion du vol en montagne sous toutes ses formes, notamment en proposant des stages de formations théoriques et pratiques.

ooOOoo